

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-PDSTK-20-07/10/2013

Date de publication : 07/10/2013

BIC - Produits et stocks - Stocks et productions (ou travaux) en cours

Positionnement du document dans le plan :

[BIC - Bénéfices industriels et commerciaux](#)

[Produits et stocks](#)

[Titre 2 : Stocks et production \(ou travaux\) en cours](#)

1

Pour la détermination du résultat fiscal des entreprises industrielles et commerciales, les stocks et les productions en cours doivent faire l'objet d'une évaluation à la date de leur inventaire, en application du 3 de l'[article 38 du code général des impôts \(CGI\)](#) et des [articles 38 nonies à 38 undecies de l'annexe III au CGI](#).

L'[article 38 ter de l'annexe III au CGI](#) définit la notion de stocks et de productions en cours à prendre en compte pour cette évaluation.

Par ailleurs, la spécificité de certains secteurs d'activité (industrie du livre, libraires, fabricants bijoutiers et joailliers, investissements forestiers) a donné lieu à des modalités particulières d'évaluation de leurs stocks.

Sont examinées ci-après :

- la notion de stocks et de productions (ou travaux) en cours (chapitre 1, [BOI-BIC-PDSTK-20-10](#)) ;
- l'évaluation des stocks et des productions (ou travaux) en cours (chapitre 2, [BOI-BIC-PDSTK-20-20](#)) ;
- l'évaluation des stocks, cas particuliers à certains secteurs d'activité (chapitre 3, [BOI-BIC-PDSTK-20-30](#)).